

L'assurance chômage, elle est à nous !

Dans la presse, le ministre de l'économie Bruno Le Maire a réparti les rôles entre Etat et syndicats concernant l'assurance chômage. A l'État les chômeur·ses et aux syndicats les salarié·es ! Nous refusons cette séparation factice. Les chômeur·ses sont des travailleur·ses et c'est donc aux syndicats de les organiser.

En réalité, c'est un hold up que l'État commet depuis quelques années sur les finances de l'assurance chômage. En en restreignant toujours plus l'accès, il crée des excédents dans les comptes de l'UNEDIC dans lesquels il puise ensuite pour financer ses déficits. C'est un tour de passe de passe d'autant plus que depuis 2019, la suppression des cotisations chômage des salarié·es au nom du pouvoir d'achat lui donne toute latitude pour imposer ses choix. Le résultat final ? **Une étatisation de l'assurance chômage que l'État détourne des besoins légitimes des chômeur·ses de pouvoir vivre dignement** (soit une logique de protection sociale). Et la mise en place d'une logique assistancielle où il faudrait mériter sa subsistance. En un mot cela s'appelle la charité.

Avec au passage un renversement total de la manière dont l'assurance chômage est organisée en France. En effet, alors que le principe du paritarisme, déjà très critiquable, prévaut normalement depuis 1958 avec une gestion de l'assurance chômage conjointe des syndicats et du patronat dans le cadre de l'Unedic, l'État s'est fortement invité dans ces négociations notamment depuis l'apparition du chômage de masse. Aujourd'hui il en dicte le financement, propose les coupes à opérer. Et si le résultat des « négociations » ne lui convient pas, il impose lui-même ses règles !

Les déclarations de Le Maire ne sont que l'aboutissement politique du projet capitaliste de Macron : imposer l'idée qu'il n'existerait aucun lien entre chômage et monde du travail selon le bon vieux principe « diviser pour mieux régner ». Plutôt qu'être assuré·es d'un droit, les travailleur·ses les plus fragiles sont culpabilisé·es, accusé·es d'oisiveté et de n'en faire jamais assez pour prétendre à l'assistance publique. Imposer l'assistance plutôt que la protection sociale, c'est un comble pour un pouvoir qui ne cesse de stigmatiser l'« assistanat » même s'il représente une bourgeoisie largement assistée par l'Etat. Son but est d'obliger les chômeur·ses à accepter les emplois les plus dégradés (précaires, mal-payés, mauvaises conditions de travail) sous la menace de leur interdire toute forme de revenus. Imposer le silence dans les rangs des salarié·es sous la menace du chômage et empêcher la construction du rapport de force qui permet aux travailleur·ses d'imposer les revendications salariales et sociales !

Quoi qu'en dise le gouvernement, les chômeur·ses et les salarié·es ont les mêmes intérêts et doivent conquérir ensemble de nouveaux droits sociaux. Au projet politique du retour au 19ème siècle par l'exploitation sans limite de notre classe sociale, **l'Union syndicale Solidaires oppose la mise en place d'une véritable continuité du salaire entre deux emplois, celui-ci étant garanti par la cotisation sociale prélevée sur les richesses produites que doivent verser les entreprises.**

« Je perds mon emploi mais pas mon salaire » : continuité du salaire, continuité des droits sociaux, mise en place d'un revenu dès 18 ans, tout cela à hauteur minimale du SMIC avec en attendant extension du RSA inconditionnel attaché à la personne dès 18 ans. Enfin la mise en place de ces dispositifs doit être le fait et sous la gestion des travailleur·ses eux mêmes, dans le cadre d'une sécurité sociale du chômage. Expulsons l'État et le patronat de nos biens communs !

Alors que l'État va prendre un décret de carence pour imposer une nouvelle paupérisation des chômeur·euses à commencer par les plus modestes, organisons nous, chômeur·ses, précaires, salarié·es, agents publics et fonctionnaires : passons à l'offensive pour imposer nos droits !